

FONDATION



MILLIONS
D'AMIS

reconnue d'utilité publique

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Chers Membres du Conseil d'Administration,

2021 a été une année marquée notamment par la promulgation de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale à laquelle la Fondation 30 Millions d'Amis a très largement participé. Cette avancée législative essentielle concerne de nombreux combats que nous menons sans relâche depuis 40 ans.

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis, 2021 a également vu la concrétisation d'un projet d'envergure lancé il y a près de 5 ans : la Ferme des Aubris. Un sanctuaire unique en France et en Europe qui recueille près de 400 équidés négligés et maltraités. Grâce à la générosité de nos Maîtres de cœur, de nos donateurs et de nos testateurs, notre équipe sur place peut désormais apporter à ces animaux tout l'amour et les soins dont ils ont besoin.

En 2021 nous avons lancé une opération inédite destinée à sensibiliser les plus jeunes à la défense des animaux. Le dispositif "Les Justiciers du Cœur" a rassemblé six streamers de renom qui ont accepté de s'engager auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis et soutenir ses combats auprès de leurs communautés.

Forte de ces succès qui renforcent sa détermination, la Fondation 30 Millions d'Amis continue de s'affirmer comme organisation de référence sur tous les enjeux de la cause animale.

Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis



RECUEILLIR ET PROTÉGER

01

AIDE AUX REFUGES ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE

- 06 Campagne d'aide aux refuges Été 2021
- 08 Campagnes d'aide aux refuges Hiver 2021
- 10 Aides exceptionnelles et travaux
- 11 Opération Doyens
- 12 Campagnes de stérilisation des chats errants
- 14 Interventions dans le secteur social et hospitalier
- 16 Aide aux associations nationales
- 17 Aide aux associations internationales

SAUVER

SAUVETAGES D'ANIMAUX, SUIVI ET INTERVENTIONS JUDICIAIRES

- 20 Service juridique et enquêtes
- 22 Agir jusque devant les tribunaux
- 24 C.H.U. 30 Millions d'Amis « La Tuilerie »
- 26 Protection des équidés

02



DÉFENDRE ET LÉGIFÉRER

03

DOSSIERS DE PROTECTION ANIMALE

- 30 Statut juridique de l'animal
- 32 Animaux de ferme
- 34 Faune sauvage captive
- 36 Expérimentation animale
- 38 Commerce de la fourrure
- 40 Chasse

SENSIBILISER

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

- 44 Vacances entre amis
- 46 Campagne 2021 "L'appel"
- 48 Site 30millionsdamis.fr
- 50 Applis smartphones
- 52 Réseaux sociaux
- 54 Opération Les Justiciers du Cœur

04





1 **Recueillir
et Protéger**
aide aux refuges et associations
de protection animale

Campagne d'aide aux refuges été 2021



CET ÉTÉ,
DE NOMBREUSES
DESTINATIONS
VONT AFFICHER
COMPLET
MOBILISONS-NOUS
AU PLUS VITE



50 000
à **80 000**
animaux vivent
dans les refuges.

79 animaux
en moyenne recueillis
par refuge, pour
50 places
disponibles.

Tout le monde n'attend pas l'été
avec impatience... **#nonalabandon**

Comme chaque année, l'été 2021 a vu la vie de dizaines de milliers d'animaux de compagnie basculer de façon tragique. Abandonnés par des maîtres sans scrupules, les refuges étaient leur seul espoir de survie. Malheureusement, ces destinations de la dernière chance, déjà surchargées en temps normal, affichaient « complet » dès le mois de juillet. Sans le soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis et de sa formidable communauté de donateurs, ces refuges partenaires n'auraient pas pu recueillir les milliers de chiens et de chats qui, du jour au lendemain, se sont trouvés arrachés à leur foyer et ont perdu tous leurs repères.



Répartition de l'aide d'été aux refuges soutenus par la Fondation

Pour l'été 2021, la Fondation 30 Millions d'Amis a apporté son soutien à 230 organismes s'occupant d'animaux abandonnés, dont 13 recueillants des chevaux. Pour bénéficier de l'aide de la Fondation, ces organismes ont transmis un dossier complet (récépissé de déclaration de l'association, statuts, composition du bureau, bilan financier 2020, rapport d'activité 2020, mouvements d'entrées et sorties des animaux durant l'année 2020 et attestations vétérinaires 2021).

Les refuges : **seul espoir de survie** des animaux

L'abandon est d'une cruauté extrême pour les animaux de compagnie qui, du jour au lendemain, se retrouvent arrachés à leur foyer et perdent tous leurs repères. Amenés en fourrière, ils risquent d'être euthanasiés si leurs propriétaires ne les réclament pas sous 8 jours. Leur seul espoir de survie est d'être accueillis par un refuge qui, au-delà de leur éviter la mort, va tout mettre en œuvre pour leur donner la chance d'une seconde vie.

1,2 €
million

octroyé par la Fondation
30 Millions d'Amis à
230 refuges répartis
dans toute la France
lors de l'été 2021.



► **Il faut un an en moyenne pour remettre un animal sur pattes et lui trouver une nouvelle famille. Au-delà, l'animal a peu de chances d'être adopté.**



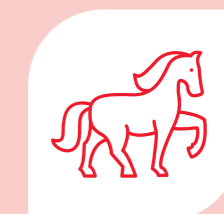
71 201 € soit **927**
niches ont été fournies
pour accueillir dignement et assurer
un minimum de confort aux animaux
abandonnés durant leur séjour au refuge.



305 373 €
Frais de nourriture
(livraison de palettes)



901 960 €
Frais vétérinaires
(réglés directement aux praticiens
sur présentation de factures)



43 225 €
Frais divers pour les chevaux
(vétérinaires, maréchal-ferrant, foin...)

Campagne d'aide aux refuges hiver 2021

URGENCE HIVER 2021



80 €

Une niche d'urgence pour un gros chien



20 000

animaux abandonnés ont été protégés du froid, de la faim, des intempéries, des maladies de l'hiver...

Des abris d'urgence

En hiver, les refuges déjà pleins doivent être en mesure d'accueillir de nouveaux pensionnaires. Car tous les refuges soutenus par la Fondation ont en commun de refuser de voir un animal euthanasié par manque de place. Chaque année, la Fondation 30 Millions d'Amis livre ainsi près d'un millier de niches d'urgence pour les aider à recueillir des animaux.

Penser à tous **nos Amis abandonnés** aussi quand arrive l'hiver

L'abandon est un fléau qui ne connaît malheureusement ni saison ni répit et menace cruellement des milliers de chats et de chiens sans défense toute l'année. Leur souffrance est immense et, pour les animaux les plus fragiles, l'hiver est une épreuve parfois insurmontable.

En 2021 heureusement, partout en France, nos refuges partenaires ont pu compter sur la Fondation 30 Millions d'Amis et le soutien précieux de ses donateurs pour faire face à la rigueur de l'hiver.

Pour que des milliers d'animaux puissent passer la période hivernale au chaud, la Fondation 30 Millions d'Amis a apporté une aide à 359 refuges et associations. Ces structures ont ainsi pu prendre soin de leurs animaux et leur apporter toute l'attention et l'affection dont ils ont besoin pour se reconstruire et trouver une nouvelle famille aimante.



1 691 050 €
le cadeau de Noël de la Fondation pour les refuges

En 2021, grâce à la mobilisation de ses donateurs et de sa communauté, la Fondation 30 Millions d'Amis a pu apporter son soutien à 345 organismes s'occupant de chiens et de chats abandonnés et 14 intervenant en faveur des équidés.

Le montant octroyé à chaque association a été calculé en fonction des bilans financiers 2019 et 2020 transmis, de la catégorie d'association concernée (association gérant un refuge déclaré, non déclaré ou ne gérant pas de refuge mais plaçant les animaux dans des familles d'accueil) et du nombre d'animaux recueillis.

Le **soutien accordé par la Fondation** a été réparti de la manière suivante :



482 643 €
Frais de nourriture pour les chiens/chats



1 159 166 €
Frais vétérinaires pour les chiens/chats



49 241 €
Frais divers pour les chevaux



+ de nourriture

L'hiver, les animaux ont besoin d'une nourriture plus riche pour résister au froid.



Avec 359 structures soutenues, la Fondation a rempli pleinement son rôle de 1^{er} partenaire des refuges en les soutenant tout au long de la période hivernale.

Grâce à ce formidable élan de générosité en faveur des refuges, ce sont des milliers d'animaux abandonnés qui ont pu passer l'hiver au chaud.

AIDES EXCEPTIONNELLES ET TRAVAUX



8 refuges

ont été aidés pour des travaux sur l'exercice 2021.



156 945 €
d'aides exceptionnelles

aux refuges en dehors des campagnes d'hiver et d'été.



155 114 €
de travaux financés

par la Fondation pour la mise aux normes des refuges et le bien-être des animaux recueillis.

Accueillir dignement les animaux abandonnés et assurer la mise aux normes des refuges

Toute l'année, des structures soutenues par la Fondation 30 Millions d'Amis confrontées à des cas exceptionnels peuvent bénéficier d'une aide en dehors des campagnes d'hiver et d'été : création de nouveaux bâtiments, réfection des infrastructures existantes, infirmeries, box, clôtures, aires de détente, mises aux normes... Soucieuse du bien-être des animaux maltraités ou abandonnés recueillis par les refuges qu'elle soutient, la Fondation 30 Millions d'Amis finance chaque année des travaux pour leur offrir les meilleures conditions d'accueil, mais également pour que ces structures – soumises à la réglementation relative aux Installations Classées – répondent aux normes exigées par la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Les organismes bénéficiaires de ce type d'aide font l'objet d'une enquête approfondie : la DDPP, la mairie, la police ou la gendarmerie et les vétérinaires intervenant pour les refuges aidés sont contactés.

En outre, ces structures ont retourné le questionnaire de la Fondation dûment complété et accompagné de divers documents administratifs : déclaration de l'association, bilans financiers 2019 et 2020, rapport d'activité 2020, mouvements d'entrées et sorties des animaux durant l'année 2020, arrêté préfectoral d'autorisation du refuge...

Opération DOYENS



120 refuges partenaires de la Fondation 30 Millions d'Amis participent à l'opération « Doyens ».

Favoriser l'adoption des vieux chiens pour qu'ils ne finissent pas leur vie en refuge

Dans 120 refuges partenaires participant à l'opération « Doyens », la Fondation 30 Millions d'Amis encourage et facilite l'adoption des chiens âgés de plus de 10 ans. Ces animaux, qui finissent bien souvent leur vie au refuge, peuvent ainsi bénéficier d'une retraite heureuse auprès de maîtres attentionnés. Chaque année, cette opération lancée par la Fondation 30 Millions d'Amis en 2005 permet ainsi à des centaines de vieux chiens abandonnés de retrouver la chaleur d'un foyer et donne vie à de belles histoires d'amitié. Si les animaux ne sont pas adoptés dans l'année de leur arrivée au refuge, ils courent le risque d'y finir leur vie ! Et plus un animal y reste, plus il devient âgé et moins il a de chances de séduire une nouvelle famille, eu égard notamment aux éventuels problèmes de santé qui entraînent des frais et découragent les adoptants. Or, si les vieux animaux sont les plus fragiles, ils n'ont pas moins d'amour à donner !

Pour tout maître qui adopte un vieux chien, la Fondation s'engage à prendre en charge les frais vétérinaires de son nouveau compagnon, souvent un frein à l'adoption. Sur présentation de factures, la Fondation réglera jusqu'à 600 € de frais.



1 103 chiens
de plus de 10 ans adoptés sur la période 2021.



362 224 €
d'aides aux adoptants des doyens durant l'exercice 2021.



D'un sombre cabanon à la chaleur d'un foyer, le combat gagné d'Ali

Constamment enfermé dans un cabanon étroit et sans fenêtre, Ali ne recevait aucune affection de la part de ses détenteurs. Régulièrement privé d'eau et de nourriture, il vivait parmi les immondices. Inhalant du « Cresyl », un puissant bactéricide utilisé pour désinfecter certains lieux, le Springer de 15 ans en gardera une fragilité pulmonaire, des otites sévères et une insuffisance rénale.

Heureusement pour lui, il a finalement été cédé au refuge partenaire de Buigny-Saint-Maclou (80). C'est là-bas que Carole décide de changer la vie de « cette crème de

chien ». « Alors que nous avons perdu notre adorable Zap, un croisé labrador, à l'âge de 16 ans en novembre 2020, nous sommes tombés sur l'histoire cruelle vécue par Ali », évoque la future maîtresse qui était bénévole au moment où l'animal entrerait au refuge. « Il fallait un peu de temps pour apaiser notre chagrin mais je savais, au fond de moi, que j'allais repartir avec. » Peu à peu, le Doyen s'adapte à son nouveau foyer. « Il a pris ses marques », se réjouit son ange gardien. « Et comble de notre bonheur, il s'entend bien avec Grisette, notre chatte. L'opération Doyen est une superbe démarche pour les chiens qui ont un âge avancé. » Comme Ali, de nombreux chiens de plus de 10 ans ont désormais une existence douce et sereine. Comme Dick, abandonné car « il aboyait trop », avant d'être accueilli par sa nouvelle famille. Ou encore Goliath, ce magnifique berger allemand croisé chow-chow qui avait perdu son maître.

Campagnes de stérilisation des chats errants



Aide aux associations de protection des chats libres

La Fondation 30 Millions d'Amis soutient 253 associations de protection des « chats libres ». L'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats étant inefficaces contre la pullulation, elles mettent en œuvre la seule solution éthique qui a fait ses preuves et qui est reconnue par tous les experts mondiaux pour gérer et maîtriser les populations félines : la stérilisation.

Ces associations nous ont sollicité durant l'exercice et nous ont transmis leur bilan financier 2020, leur rapport d'activité 2020 et une attestation vétérinaire récapitulant le nombre de stérilisations effectuées à l'année. Le nombre de bons octroyé à l'association est calculé d'après le rapport d'activité transmis. La valeur des bons est de 60 € pour une castration + puce et de 80 € pour une ovariectomie + tatouage.



La stérilisation

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de contrôler leur population en maîtrisant leur prolifération.

Éthique, la stérilisation stabilise la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... et elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

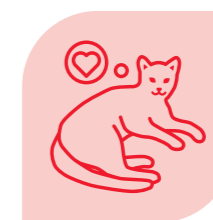


En finir avec l'euthanasie des chats errants



1 102 municipalités

sont aujourd'hui engagées dans une démarche responsable aux côtés de la Fondation qui a pris en charge, sur l'exercice 2021, **2 368 405 €** de frais de stérilisation.



238 associations

de protection des chats libres ont bénéficié de 7 260 bons de stérilisations pour un montant total de **498 615 €** sur l'exercice 2021.



Aide aux municipalités pour des campagnes de stérilisation

En raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres, la Fondation 30 Millions d'Amis est sollicitée par des municipalités dans le cadre de la mise en place de campagnes de stérilisation des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, présents sur le territoire de leur commune.

La Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge 50 % des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants qui seront identifiés à son nom ; la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines restent sous la responsabilité de la municipalité.

La Fondation 30 Millions d'Amis règle directement le vétérinaire choisi par la municipalité, sur présentation des factures du praticien libellées à son ordre.

► **Pour valoriser son partenariat avec les communes, et sensibiliser leurs habitants à la stérilisation et à l'identification de leurs compagnons, la Fondation diffuse gracieusement une affiche.**

INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR SOCIAL ET HOSPITALIER



Le lien indéfectible qui unit l'homme à l'animal

Convaincue de l'importance du lien affectif qui unit l'homme à l'animal, la Fondation 30 Millions d'Amis mène des actions pour le maintenir et le protéger. Elle finance des programmes favorisant la présence des animaux dans les structures accueillant les sans-abris, dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite et dans tous les établissements où l'animal est bien souvent l'unique réconfort d'enfants et d'adultes en souffrance.



Le Fleuron, péniche de cœur

En mettant à flot la péniche « le Fleuron », premier centre d'accueil pour les sans-abris et leurs chiens situé en bord de Seine, la Fondation 30 Millions d'Amis et les Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte démontrent que la vraie solidarité doit prendre en compte tous les liens affectifs qui peuvent permettre aux personnes démunies de réintégrer la société. Amarré à un quai de Seine depuis août 1999 et ouvert toute l'année, le Fleuron n'est pas seulement un projet d'accueil novateur, c'est aussi un chemin de réinsertion réaliste et sensé. S'il n'a pas pour mission première de réinsérer les sans-abris, de nombreux passagers ont pu sortir de la galère, retrouver un travail et une vie sociale.

Chaque année, la Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge la nourriture, les accessoires (laissez, gamelles...) ainsi que les produits antiparasitaires des animaux qui sont accueillis à bord de la péniche.

► **Accueillis 7 jours sur 7 à bord du Fleuron, l'homme et son chien peuvent jeter l'ancre pour un moment, une nuit ou plus.**



Partenariat ENVA

La Fondation 30 Millions d'Amis poursuit son partenariat avec l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort afin de permettre aux plus démunis - non assujettis à l'impôt sur le revenu, bénéficiaires du RSA - de subvenir aux soins de leur animal. Une bourse octroyée par la Fondation leur permet de bénéficier d'un abattement de 50 % sur le tarif préférentiel pratiqué par l'ENVA.

Aide aux associations nationales



10

associations nationales
de protection animale soutenues
par la Fondation 30 Millions d'Amis.
(Montant de l'aide : 49 000 €)

La Fondation 30 Millions d'Amis apporte un **soutien exceptionnel** à de nombreuses associations françaises

Cette aide permet ainsi d'encourager la poursuite de leurs actions qui viennent renforcer celles de la Fondation dans des domaines spécifiques comme la préservation de la faune sauvage (ASPAS), la lutte contre la corrida (FLAC, CRAC), la protection des animaux de ferme (OABA, WELFARM), l'accueil des animaux sauvages blessés (LES P'TITS KIPIK, Le Tétras Libre) et l'expérimentation animale (ANTIDOTE EUROPE).



Aide aux associations internationales



La souffrance des animaux
ne connaît pas de frontières

Qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, sauvages ou domestiques, la Fondation 30 Millions d'Amis protège tous les animaux et défend leurs droits. Elle encourage ainsi l'action de nombreuses associations de protection des animaux à l'étranger comme LES AMIS DES BONOBO EN EUROPE, ASSOCIATION PAPAYE FRANCE, IKAMAPEROU, P-WAC, SAVE OUR PAWS, HELP CONGO, KALAWAIT, ANIMALS ASIA FOUNDATION, THE SOUND OF ANIMALS, WILDLIFE FRIENDS FOUNDATION THAILAND.



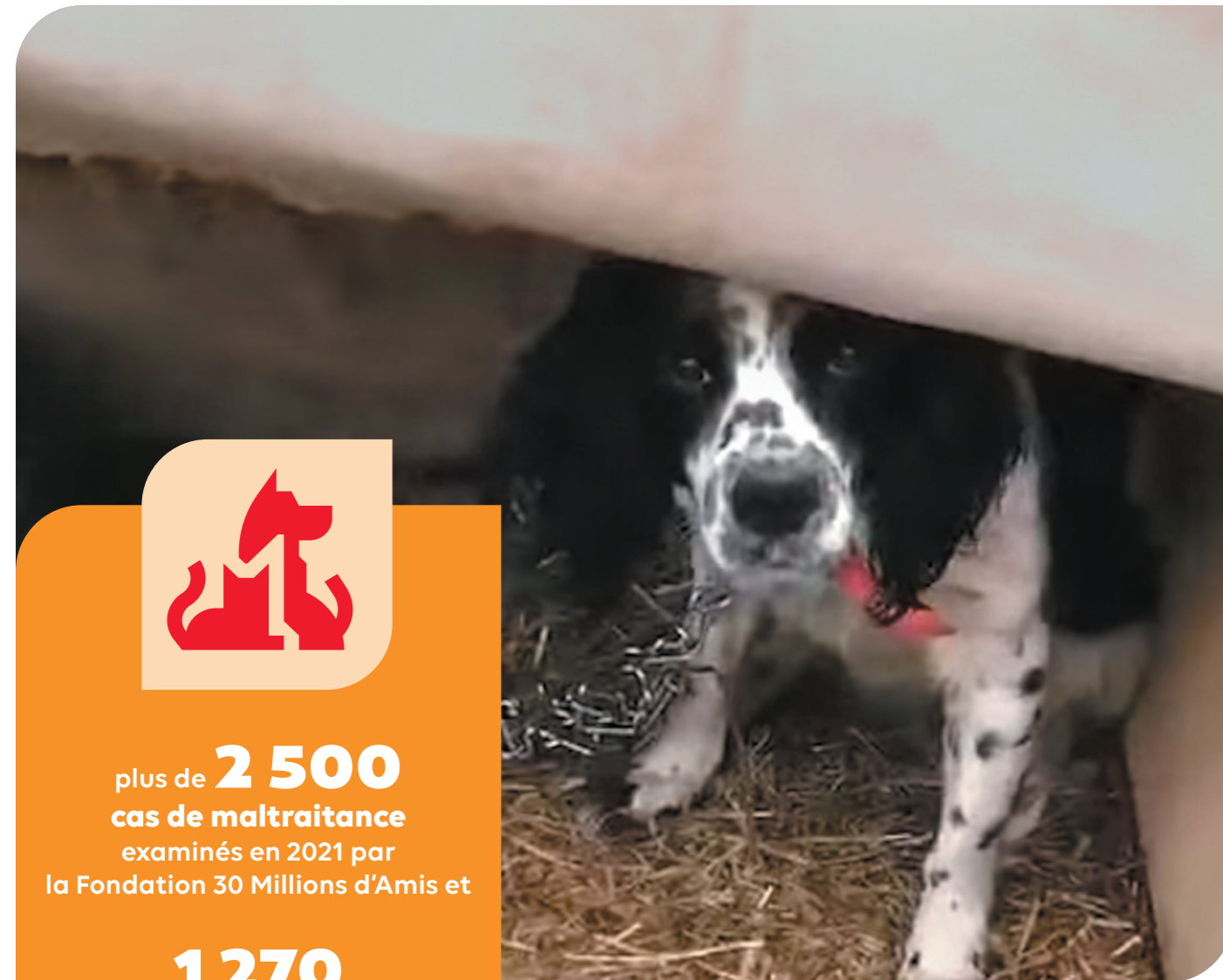
9

associations internationales
de protection animale
aidées sur la période 2021.
(Montant de l'aide : 71 000 €)



2 **sauver**
sauvetages d'animaux, suivi
et interventions judiciaires

Service JURIDIQUE ET ENQUÊTES



plus de **2 500**
cas de maltraitance
examinés en 2021 par
la Fondation 30 Millions d'Amis et

1 270
nouvelles enquêtes
ouvertes

50 %
des dossiers
se règlent à l'amiable grâce
au savoir-faire et à la médiation
de la Fondation. Le reste nécessite
d'entamer une procédure devant
les tribunaux.

Examiner chaque cas de maltraitance et organiser les secours

Arracher les animaux des griffes de leurs bourreaux est une priorité absolue pour la Fondation 30 Millions d'Amis qui, à travers ses nombreuses opérations de sauvetage, offre chaque année une nouvelle vie à des milliers d'entre eux. Tout au long de l'année et partout en France, la Fondation intervient pour mettre un terme au calvaire d'animaux victimes de maltraitances, d'élevages illégaux ou de trafics. Alertées par des particuliers, les services vétérinaires, la police ou la justice, ses équipes enquêtent, se rendent sur les lieux et organisent, le cas échéant, le sauvetage d'animaux et leur acheminement vers des structures d'accueil.



Sur l'exercice 2021,
la Fondation 30 Millions d'Amis



s'est appuyée sur l'aide de près de
340
délégués-enquêteurs.



Près de

1 000

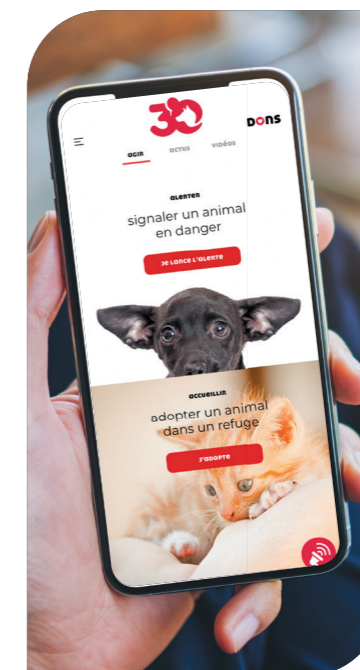
► **animaux secourus**
sur la période 2021 :
chiens, chats, équidés et autres animaux
(NAC, animaux de ferme et sauvages).

Épauler les refuges et associations

La Fondation 30 Millions d'Amis se mobilise également aux côtés des refuges et associations qui, au niveau local, sont sollicités en priorité lors de signalements d'animaux en danger. La Fondation intervient alors pour les épauler et appuyer leurs plaintes auprès des services de police et de gendarmerie afin que des enquêtes soient diligentées.

Trouver une structure adaptée pour chaque animal secouru

La Fondation 30 Millions d'Amis agit au quotidien contre la souffrance animale pour secourir des animaux en danger : abandons, mauvais traitements, actes de cruauté, animaux détenus illégalement ou dans de mauvaises conditions. En cas de poursuites, la Fondation met alors tout en œuvre pour que des chiens, des chats, des chevaux, des animaux de ferme mais aussi des animaux sauvages retrouvent une existence heureuse dans des structures adaptées avec lesquelles elle collabore, en France ou à l'étranger, et assure un suivi régulier des animaux.



► Grâce à sa fonctionnalité « lanceur d'alerte », l'appli pour smartphones « 30 Millions d'Amis » permet de signaler à la Fondation des cas de maltraitance et de sauver de nombreuses vies. En 2021, 728 alertes ont été reçues et ont débouché sur 151 demandes d'enquêtes.

728
signalements
ont été lancés grâce à l'appli
« 30 Millions d'Amis ».

AGIR JUSQUE DEVANT LES TRIBUNAUX



Porter plainte et **se constituer partie civile** devant les tribunaux

La Fondation 30 Millions d'Amis mène ses actions de protection des animaux jusque devant les tribunaux et agit pour qu'aucun acte de maltraitance ne reste impuni. La Fondation porte régulièrement plainte et se constitue partie civile, notamment dans le cadre de ses opérations de sauvetage. À force de volonté, d'énergie et d'organisation, la Fondation obtient ainsi de réelles avancées dans son combat pour faire progresser le droit des animaux. En 2021, la Fondation 30 Millions d'Amis était présente dans 151 procès pour mauvais traitements, abandons, sévices graves ou actes de cruauté commis sur des animaux, qu'ils soient de compagnie, de ferme ou sauvages.

La Fondation s'alarme du nombre d'**affaires classées sans suite**

Les plaintes pour maltraitance animale font encore trop rarement l'objet de poursuites pénales, les procureurs privilégiant les mesures alternatives ou les classements sans suite. Cette tendance, généralisée dans les autres procédures de droit commun, continue d'alarmer la Fondation 30 Millions d'Amis qui en appelle à une application plus rigoureuse des sanctions prévues par les textes.



Des magistrats **mieux sensibilisés...**

Si le curseur varie selon le tribunal et la sensibilité des magistrats, la situation a clairement évolué en faveur d'une meilleure protection des animaux, notamment depuis la reconnaissance de leur qualité d'« être sensible » dans le Code civil, obtenue par la Fondation 30 Millions d'Amis en 2015.

La **répression pénale renforcée** par la loi du 30 novembre 2021

Une étape décisive pour la cause animale ! Le 30 novembre 2021, le président de la République a promulgué la loi visant à lutter contre la maltraitance animale. Ainsi les députés et sénateurs ont renforcé les sanctions applicables en cas de sévices graves, d'actes de cruauté et d'abandon contre les animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité : des faits désormais passibles de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (contre 2 ans et 30 000 euros auparavant). Si l'acte entraîne la mort de l'animal, la peine est aujourd'hui portée à 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. La loi a également délictualisé l'atteinte volontaire à la vie d'un animal, désormais passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende (au lieu de la simple amende prévue pour les contraventions de 5^e classe). Des évolutions souhaitées par la Fondation 30 Millions d'Amis qui regrette toutefois le retrait de l'amendement courageusement présenté par le député Éric Diard pour étendre le bénéfice de la protection pénale à l'ensemble des animaux, y compris aux animaux sauvages vivant à l'état de liberté naturelle.



315 267 €

Le montant des frais

et honoraires d'avocat pour agir devant les tribunaux contre la maltraitance.



▶ **Grâce à ses donateurs, la Fondation peut se porter partie civile devant les tribunaux pour défendre les droits des animaux et faire punir leurs tortionnaires.**

C.H.U. 30 millions d'amis « La Tuilerie »



497

animaux ont été recueillis
au C.H.U. en 2021

212 chiens,

285 chats.

Au refuge de la Tuilerie, les animaux recueillis bénéficient des meilleurs soins

L'engagement et la générosité des donateurs ont permis d'apporter en 2021 la touche finale au centre de soins du C.H.U. de la Tuilerie, désormais pleinement opérationnel. De nombreux animaux y ont déjà reçu les meilleurs soins et ont été remis sur pattes afin qu'ils puissent séduire une nouvelle famille d'adoption.

Pour que les chiens passent un hiver au chaud, des travaux additionnels ont également débuté dès l'été 2021. Ainsi, sur 30 box occupant une surface au sol de 600 m², les tôles qui servaient de paroi de séparation ont été retirées. Celles-ci étaient peu isolantes (-5°C en hiver et 35°C en été) et leur résonance perturbait les animaux. Grâce aux nouveaux murs, en parpaing, les box ont assuré une chaleur réconfortante tout au long de la saison hivernale et permettront de préserver la fraîcheur l'été (avec un système de grilles d'aération).

En outre, 16 box ont été sécurisés avec une double trappe, afin de garantir la sécurité du personnel chargé du nettoyage et la tranquillité des chiens, qui disposent d'un espace pour s'isoler. « *Auparavant, les chiens grattaient sur les tôles qui délimitaient chaque box. Le bruit et la résonance augmentaient leur stress et leur énervement, pouvant parfois conduire à de l'agressivité.* », explique Florian Louis, responsable technique au C.H.U. de la Tuilerie. « *Si le chien montre des signes de montée en tension, on ouvre la trappe pour lui permettre de s'isoler de l'autre côté : le personnel a ainsi le champ libre pour nettoyer l'espace en toute sérénité. Les trappes sont manuelles et fonctionnent par un système de poulies actionnées depuis l'extérieur. Ce système profite autant à l'animal qu'aux soigneurs.* »



383

animaux ont été adoptés
ou placés en famille d'accueil.

Il est demandé aux adoptants
une contribution de

90 € pour les chats
et **150 € pour les chiens**

qui correspondent aux frais
d'identification, de vaccination,
de stérilisation et de tests FIV
et FELV pour les chats.



1 616 956 €

**Le montant total des frais dépensés
pour le C.H.U. de La Tuilerie,**
incluant frais de nourriture, frais vétérinaires,
frais de personnel, charges...



Un nouveau lot de travaux indispensables

Si le refuge de la Tuilerie ne cesse de s'améliorer, il reste plusieurs chantiers à mener. En effet, la crise du Covid a perturbé le calendrier des travaux, occasionnant des retards. L'espace d'accueil, les bureaux, les vestiaires et la base vie du personnel doivent être rénovés. Nous envisageons également de remplacer le chauffage au fioul par des pompes à chaleur, afin de réaliser des économies d'énergie tout en diminuant notre empreinte environnementale. En 2023, nous souhaiterions remettre à neuf la chatterie (qui accueille entre 60 et 80 chats), devenue trop ancienne et inadaptée aux besoins du C.H.U. de la Tuilerie.

Protection des équidés



396
équidés sur site



4 bâtiments
d'exploitation

Grande écurie de 1 600 m²
qui accueille 80 box
et 7 stabulations.

Barn B de 1400 m²,
70 box et 15 stabulations.
Barn A de 1 300 m² et 70 box.
Grange à poneys de 420 m²,
20 box et 3 stabulations.



251
équidés
en pensions



Un havre de paix unique en France et en Europe

Après plus de 4 ans de travaux, la Ferme des Aubris a officiellement ouvert à l'automne 2021. Sur une superficie totale de 185 hectares traversée par le Canal du Berry, près de 400 équidés retrouvent désormais goût à la vie après avoir connu le pire. « C'est un aboutissement extraordinaire de pouvoir accueillir tous ces malheureux qui vont finir leur vie ici », se réjouit Laëtitia Bos, directrice du refuge.

À leur arrivée, les pensionnaires recueillis à la Ferme des Aubris ont enduré la faim et le froid et arborent le plus souvent les séquelles de maltraitances répétées. Certains ont développé une peur panique au contact des hommes. Commence alors une école de la patience associée à des soins vétérinaires. Choyés par une équipe dévouée et passionnée, chevaux, ânes et poneys anciennement maltraités profitent de foin et d'eau à volonté dans leur enclos, de sorties quotidiennes au pré et de box spacieux et confortables pour passer la nuit au chaud. Toutes les conditions ont été réunies pour leur assurer une vie paisible dans un lieu unique, le plus grand refuge de France dédié à l'accueil et au soin d'équidés. Il aura fallu à la Fondation 30 Millions d'Amis, épaulée par le soutien indéfectible de ses donateurs, près de 5 ans de travaux gigantesques pour offrir un abri à ces animaux martyrs de 0 à 34 ans.

582 200 €
annuels de frais
de pensions

92 000 €
d'aide annuelle
aux refuges pour équidés
en France

1,9 million €
de frais de
fonctionnement
annuels

25 200 €
annuels de frais
vétérinaires

15 900 €
annuels de frais
de maréchal-ferrant



Un espace optimisé

C'est sur une ancienne exploitation bovine, acquise par la Fondation en 2017, qu'entreprises et artisans locaux ont construit 27 km de clôtures en bois et rénové ou érigé 4 bâtiments (une grande écurie, deux Barns, une grange pour les poneys) pour un total de 240 box et 25 stabulations, réalisés avec des matériaux durables, une lumière naturelle et des espaces modulables. Tout a été pensé dans les moindres détails : un forage récupère l'eau de la nappe phréatique, le circuit d'alimentation en eau des abreuvoirs est calorifugé (isolé pour conserver la chaleur), une centaine d'hectares de pâturages et de cultures alentours assurent 30 % de la consommation de foin des pensionnaires.



130 tonnes
de floconnés
par an



5 km
de voiries



1 300 tonnes
de foin par an



27 km
de clôtures-bois



400 tonnes
de paille par an



3 DÉFENDRE
ET LÉGISFÉRER
DOSSIERS DE PROTECTION ANIMALE

STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL



Reconnaître la personnalité juridique des animaux dans le Code civil

À l'occasion de la journée internationale pour les droits des animaux, le 10/12/2021, la Fondation 30 Millions d'Amis a réitéré sa demande de reconnaissance – dans le Code civil – du statut de « Personne Animale ». Une réforme indispensable pour améliorer la protection des animaux, et inéluctable, cinq ans après la reconnaissance de leur caractère d'« être vivant et sensible » dans ce texte pilier du droit français.

« Un être vivant, unique et irremplaçable » ! Seulement quelques mois après la consécration dans le Code civil de la sensibilité des animaux, grâce aux travaux de la Fondation 30 Millions d'Amis, la Cour de cassation rappelait la singularité et la sensibilité des animaux de compagnie (Cour de cassation, 9 décembre 2015, Delgado). À l'instar de la haute juridiction judiciaire, de nombreux juges ont, depuis 2015, fait preuve d'une audace nouvelle pour améliorer le sort des animaux. « La modification du statut civil de l'animal a été une étape indispensable qui a permis de déverrouiller le débat démocratique et juridique autour de l'amélioration

de la condition animale », analyse la Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, Reha Hutin. « Pour autant, de trop nombreux animaux sont encore victimes des pires sévices. »

Pour mieux défendre et protéger les animaux, la loi doit désormais leur conférer la personnalité animale. La reconnaissance de la personnalité animale constitue la suite logique et inéluctable de la réforme du Code civil. En effet, notre système juridique repose sur la distinction entre les personnes et les biens. Or, depuis 2015, les animaux, en tant qu'êtres sensibles, ne sont (fort heureusement !) plus des biens. Dès lors, que sont-ils devenus juridiquement ? Leur reconnaître la personnalité apparaît, à cet égard, une nécessité de logique juridique. La catégorie « personne » est suffisamment souple pour accueillir les animaux : pour rappel, cette fiction juridique englobe à la fois des personnes physiques (êtres humains) et des personnes morales (sociétés ou associations, par exemple).

Cette évolution juridique apparaît d'autant plus inévitable qu'elle est souhaitée par 7 Français sur 10 (Sondage IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis / Octobre 2019).



Une étudiante du D.U. en droit animalier récompensée

Une proposition de réforme de la législation visant à interdire les pièges tuants a été couronnée du prix Jules-Michelet, dans le cadre du Diplôme Universitaire (D.U.) en Droit animalier de l'Université de Limoges (Haute-Vienne), parrainé par la Fondation 30 Millions d'Amis.

En septembre 2021, la Fondation 30 Millions d'Amis et l'Université de Limoges (87) ont remis leurs diplômes aux étudiants de la 8^e session et de la 9^e session du Diplôme Universitaire de Droit animalier. La cérémonie a été suivie de la remise du prix Jules-Michelet, dont le jury récompense les meilleures propositions d'améliorations des règles de protection animale.

Ludivine Vandevoorde est l'heureuse lauréate du prix Jules-Michelet pour sa proposition de loi visant à interdire les pièges tuants ou entraînant des traumatismes physiques. Théoriquement réservée aux espèces « nuisibles », la technique du piégeage engendre des atteintes irréversibles aux animaux capturés.

Et ce, en dépit des exigences du droit de l'Union européenne et du code de l'environnement (article R. 427-13) qui prohibent l'utilisation des moyens de capture et de mise à mort non-sélectifs. Une pratique au surplus inutile au vu des alternatives existantes et plus proportionnées, telles que la chasse au fusil.

En juin 2021, 50 organisations de protection animale – dont la Fondation 30 Millions d'Amis – ont demandé à la ministre de la Transition écologique et solidaire Barbara Pompili de réévaluer cette réglementation, responsable de la mort de milliers d'animaux chaque année. Un mois plus tard, le Conseil d'État lui-même épinglait cette liste en déclassant le Putois d'Europe, ouvrant ainsi la voie à une protection accrue de cette espèce. La Fondation 30 Millions d'Amis a déjà dénoncé plusieurs cas de chats victimes de pièges tuants. Début 2021, Pepito, un chat libre – stérilisé et identifié grâce à la Fondation 30 Millions d'Amis – a été victime d'un piège à mâchoires, en Corrèze. Aujourd'hui, il va mieux mais se tient sur trois pattes...



La pétition pour la reconnaissance de la personnalité juridique des animaux a déjà recueilli plus de **187 000 signatures** sur 30millionsdamis.fr

ANIMAUX DE FERME



Selon un sondage réalisé par l'IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis en janvier 2021,

dans notre pays, environ 80 % des animaux subissent l'élevage intensif, qui nie totalement leur caractère d'êtres vivants doués de sensibilité.

Les poussins, canetons et porcelets attendent toujours !

La fin du broyage des poussins - annoncée par Didier Guillaume en septembre 2019 - a été réaffirmée en janvier 2020... pour une entrée en vigueur « d'ici fin 2021 ».

Il faudra finalement attendre le 6 février 2022 pour que le décret interdisant le broyage des poussins mâles soit enfin publié. Mais le gouvernement laisse aux exploitants jusqu'à 2023 pour changer leurs pratiques. Pourtant, cette pratique cruelle pourrait d'ores et déjà être évitée au regard des techniques disponibles qui permettraient d'épargner la vie de 50 millions de poussins mâles chaque année en France. En effet, depuis début 2019, l'Allemagne commercialise déjà des œufs issus de la technique du sexage in ovo. Certes invasive - car elle implique le perçage de la membrane de l'œuf - , cette technique déjà opérationnelle outre-Rhin pourrait être généralisée en France sans attendre.

Quant aux canetons femelles de la filière foie gras, elles aussi broyées, le décret reste tout simplement... silencieux !

À l'instar du broyage des poussins, la castration à vif des porcelets mâles - pratiquée sur 10 millions de suidés chaque année dans les élevages français afin d'éviter l'odeur désagréable émise par la chair d'une partie des cochons mâles (environ 4 % d'entre eux) au moment de la cuisson - n'est pas une fatalité. Des alternatives indolores (vaccin anti-odeur, détection des carcasses odorantes, ajustement de l'alimentation...) existent et sont utilisées chez nos pays voisins dont certains ont déjà interdit cette pratique cruelle (Norvège, Suède, Suisse, Allemagne...).

La Fondation 30 Millions d'Amis a donc réitéré sa demande au gouvernement d'interdire sans ambiguïté toute forme de castration chirurgicale des porcelets, afin de ne pas laisser la possibilité aux éleveurs de continuer à pratiquer cette mutilation pourtant évitable.

85 % des Français (+ 4 pts vs 2020) sont favorables à l'interdiction de l'élevage intensif qui vise à augmenter la productivité en raccourcissant les phases de croissance de l'animal ou en utilisant des espaces réduits.



Timide avancée pour les poules élevées en cages

Il est également permis de douter de la volonté politique du ministère de l'Agriculture sur la fin de l'élevage des poules en cages. Si la loi EGalim avait interdit, en 2018, tout bâtiment - nouveau ou réaménagé - d'élevage de poules en cage, le décret - publié en décembre 2021 - circonscrit la notion de bâtiment réaménagé aux seuls bâtiments qui augmentent leur surface de production en cage. Alors, quid des « aménagements » qui n'augmentent pas la capacité de production... ? Ceux-là semblent malheureusement échapper à l'interdiction. Autrement dit, un bâtiment d'élevage en cage devrait donc pouvoir être entièrement rénové... à l'identique ! In fine, les mesures annoncées par le gouvernement se sont révélées attendues et lointaines. Et beaucoup manquent ! Rien d'étonnant à ce que 68 % des Français considèrent que le gouvernement ne prend pas suffisamment en compte la protection animale dans son action (Sondage IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis / Janvier 2021).

Pour éviter les souffrances liées au transport des animaux et les scandales de maltraitance dans les abattoirs,

81 % des Français se disent favorables à ce que les animaux d'élevage soient désormais abattus sur leur lieu d'élevage par des professionnels.

Transport d'animaux vivants : la Fondation 30 Millions d'Amis a demandé au ministre de l'Agriculture d'agir

Un milliard de volailles, 37 millions de bovins, cochons, moutons, chèvres et équidés sont transportés, chaque année, dans l'Union européenne et vers des pays tiers.

Entassés, parfois sous des chaleurs étouffantes, ces animaux subissent une souffrance intolérable. Contrairement à la réglementation européenne, il n'est pas rare que les transports circulent alors que la température dépasse 30 degrés. Les contrôles vétérinaires, en principe obligatoires à chaque



chargement, sont rarissimes. « En moyenne, je suis inspecté une fois sur dix seulement », explique le transporteur Romain Bardy au micro d'Envoyé Spécial. En cause ? Le manque de vétérinaires.

Or, les camions et cargos sont régulièrement surchargés... avec un risque accru d'accident. Si la Commission a voté, en décembre 2021, quelques avancées pour la protection des animaux pendant le transport, les mesures restent frileuses. Il reviendra au Parlement européen de se prononcer en 2022. La Fondation 30 Millions d'Amis réitère avec force auprès du ministre de l'Agriculture sa demande de limiter les transports d'animaux vivants à 8 heures par jour, d'interdire les exportations d'animaux hors Union européenne et de privilégier le transport de carcasses pour éviter la souffrance animale. Elle réclame, en outre, l'arrêt des transports d'animaux de boucherie en temps de canicule. Sa pétition d'urgence a recueilli plus de 88 000 signatures.

Enfin, pour 84 % des Français, il n'est pas acceptable de cautionner l'abattage d'animaux conscients, quelles qu'en soient les raisons. Un résultat sans ambivalence qui condamne la dérogation visant à autoriser l'abattage sans étourdissement préalable pour raisons culturelles.

Faune sauvage captive



Selon un sondage réalisé par l'IFOP, pour la Fondation 30 Millions d'Amis en janvier 2021,

72 % des Français (+ 5 points vs 2019) sont favorables à la fin de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques.

23 pays de l'Union européenne sur 28 ont adopté une telle mesure. Près de 400 communes comme Paris ont refusé d'accueillir sur leur territoire des cirques exploitant des animaux sauvages, sous l'impulsion de la Fondation 30 Millions d'Amis et de l'association Code Animal. La pétition pour interdire l'exhibition des animaux sauvages dans les spectacles itinérants a recueilli plus de 341 000 signatures.

La Fondation 30 Millions d'Amis au secours des animaux sauvages exploités pour le divertissement

Chaque année, la Fondation 30 Millions d'Amis sauve de nombreux animaux utilisés à des fins de divertissement. Exploités toute leur vie dans des conditions incompatibles avec leurs besoins physiologiques, ils peuvent désormais – grâce au soutien de sanctuaires partenaires – terminer leurs jours en paix, loin des cages obscures et autres chapiteaux.

Fauves, ours, mais aussi primates, ou encore oiseaux... Ces dernières années, la Fondation 30 Millions d'Amis a sauvé et placé une trentaine d'animaux sauvages

rescapés des cirques. Nombreux étaient détenus par leurs dresseurs dans des conditions incompatibles avec les besoins de leur espèce ; d'autres ont été abandonnés après avoir fait l'objet d'un trafic présumé lié à l'exploitation pour le divertissement.

Interdiction progressive des animaux sauvages dans les cirques itinérants et delphinariums

La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale a opté pour une fin progressive - et non pas immédiate - de l'exploitation des animaux sauvages pour le divertissement : 7 ans pour les cirques, 5 ans pour les delphinariums, 2 ans pour les montreurs

d'ours et de loups. Des délais censés permettre d'organiser l'accueil des animaux dans des structures adaptées à leurs besoins. Si la Fondation 30 Millions d'Amis a salué cette réforme, elle regrette toutefois que les parlementaires aient décidé un délai transitoire de 2 ans pour la mise en place de l'interdiction de la reproduction et des nouvelles acquisitions d'animaux sauvages dans les cirques : un non-sens !

D'autant plus que 72 % des Français souhaitent l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques et 7 sondés sur 10 veulent l'interdiction des delphinariums (Sondage IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis / Janvier 2021). Un vœu quasi-unanime que semble ignorer

Anne-Laure Blin (LR), seule députée à s'être prononcée contre le texte lors du vote à l'Assemblée nationale : « Je refuse qu'une minorité – fût-elle bruyante – poursuive sa vague destructrice de notre art de vivre et de nos traditions millénaires », a-t-elle confié. « Certains points vont dans le bon sens ; mais en réalité, la pensée sous-jacente est plus profonde et plus perverse ! »

La pression se faisait déjà de plus en plus forte sur les cirques avec animaux sauvages. Alors que plus de 400 villes ont interdit la présence de ces cirques sur leur territoire, le législateur finit ainsi par concrétiser la volonté d'une immense majorité des Français.



Près de **7** Français sur **10** (+ 5 points vs 2019) veulent voir la fin des delphinariums qui maintiennent en captivité des orques et des dauphins à des fins de divertissement.

EXPÉRIMENTATION ANIMALE



Selon le baromètre de la Fondation 30 Millions d'Amis mené par l'IFOP en janvier 2021, dès lors qu'il est démontré que des méthodes substitutives existent,



89 %

des Français (+3 pts vs 2019) sont favorables à l'interdiction totale de toute expérimentation animale.

Synthèse du rapport Valitox 2020

Pour rappel, les études menées dans le cadre du programme/test cellulaire VALITOX, co-financé par la Fondation 30 Millions d'Amis, ont pour objectif de créer une méthode substitutive dans le domaine réglementaire de la toxicité orale aiguë chez l'homme, lequel est toujours essentiellement basé sur une utilisation des animaux selon les lignes directrices de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

En 2019, les études menées ont permis de démontrer la capacité de la technologie brevetée VALITOX du laboratoire AOP (Anti Oxidant Power) à mesurer les effets de toxicité sur des modèles de peau bio-imprimés constitués de deux compartiments (derme et épiderme stratifié) ; ces modèles ont été obtenus par un système de bio-impression cellulaire 4D.

En février 2020, une étude publiée dans la revue scientifique à comité de lecture renommée Toxicology report et menée par AOP a démontré l'efficacité de VALITOX en tant que nouvelle méthode substitutive de test pour la toxicité orale aiguë au niveau des réglementations européennes. AOP avait également proposé une nouvelle version du test VALITOX avec un protocole simplifié pour être mieux adaptée aux plateformes de test à haut débit. Afin d'approfondir les résultats publiés, les études poursuivies se sont attachées à mesurer la cytotoxicité sur des cellules du foie avec la méthode VALITOX.

Objectifs

Après avoir évalué la toxicité sur un modèle cellulaire adapté au foie, le programme VALITOX 2021 va évaluer la toxicité sur des organes cibles secondaires : reins, poumons et système nerveux central. L'objectif est d'obtenir un schéma plus complet de la toxicité humaine afin de démontrer l'applicabilité des méthodes alternatives aux essais sur les animaux.

Près de 2 millions d'animaux

ont été utilisés pour la science en France en 2018, selon le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La Fondation 30 Millions d'Amis a adressé aux instances européennes une pétition afin qu'elle incite les États membres à mettre fin aux tests sur les animaux, déjà signée par près de 380 000 personnes.












Le Parlement européen veut accélérer la transition vers une recherche sans animaux

Le 16 septembre 2021, les eurodéputés ont adopté une résolution pour demander à l'Union européenne un plan d'actions visant à encourager la suppression progressive de l'utilisation des animaux dans la recherche. Car si la Directive 2010/63/UE devait constituer la genèse d'une recherche sans expérimentation animale, 11 ans plus tard, le nombre d'animaux utilisés à des fins scientifiques et éducatives est loin d'avoir diminué (aux 11,5 millions d'animaux utilisés vivants chaque année à des fins de recherche et d'éducation dans l'UE s'ajoutent les 12 millions d'animaux élevés et tués sans avoir été utilisés dans une procédure). La Fondation 30 Millions d'Amis a salué la portée symbolique d'une telle initiative et invité la Commission européenne à agir au plus vite. En décembre 2021, elle a co-signé une lettre adressée par le Comité Transcience à l'Ordre des vétérinaires portant sur la question des formations des personnels utilisant des animaux à des fins scientifiques et sur le rôle des vétérinaires dans le cadre des procédures expérimentales.

UNE LONGUE HISTOIRE

Depuis 2007, le test Valitox a dû passer plusieurs étapes. Retrouvez les grandes dates de son avancement :

- 2006
2011

Recherche et développement de la technique.
- 2007

Financement par la Fondation 30 Millions d'Amis à hauteur de 43 000 euros.
- 2009

Publication dans la revue scientifique Altex et présentation au Congrès mondial sur les méthodes alternatives.
- 2011

Dépôt du dossier Valitox auprès de l'ECVAM, le Centre Européen de Validation des Méthodes Alternatives.
- 2014

Nouveau dépôt du dossier auprès de l'ECVAM après la mise en conformité demandée.
- 2015

Nouveaux échanges techniques avec l'organisme de validation ECVAM.
- 2016

La Fondation 30 Millions d'Amis participe une nouvelle fois au financement de Valitox, à hauteur de 12 000 euros.
- 2017

Parution sur le test Valitox dans la prestigieuse revue Nature.
- 2021

Parution sur le test Valitox dans la revue scientifique à comité de lecture Toxicology Reports.

Commerce de la FOURRURE



Selon un sondage réalisé par l'IFOP, pour la Fondation 30 Millions d'Amis en janvier 2021,

plus de **9 Français sur 10** s'opposent au commerce de la fourrure. Un rejet unanime d'une cruauté qui cause la mort de 100 millions d'animaux exploités puis abattus à cette fin chaque année dans le monde.

Élevage d'animaux à fourrure : fin de la cruauté

Comme le souhaitaient 9 Français sur 10 (Sondage IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis / Janvier 2021), le législateur a interdit les élevages de visons d'Amérique et d'animaux d'autres espèces non domestiques exclusivement élevés pour la production de fourrure. Et ce, dès l'entrée en vigueur de la loi du 30 novembre 2021 contre la maltraitance animale. Une réforme demandée de longue date par la Fondation 30 Millions d'Amis tant les élevages de fourrure sont sources de souffrance pour d'innombrables animaux, enfermés et torturés. Incapables d'adopter un comportement naturel, ils deviennent souvent fous, et certains vont même jusqu'à faire preuve d'auto-cannibalisme, en se rongant les membres ou la queue à cause de la forte détresse psychologique et physique qu'ils subissent. Ils sont tués de manière atroce, que ce soit par empoisonnement, gazage, noyade ou en se faisant écorcher vif.



70 %
de la fourrure mondiale est produite en Europe.



Plus de **376 000 personnes** ont déjà signé la pétition de la Fondation réclamant la fermeture des fermes à fourrure en Europe.

100 millions 
d'animaux sont tués chaque année pour les besoins de l'industrie de la fourrure.

Cette décision fait suite à une consultation engagée depuis plus d'un an avec les associations de protection animale et des représentants de la profession.

Les caméras de l'émission 30 Millions d'Amis ont été parmi les premières à révéler au public l'horreur de ces fermes élevage. Aujourd'hui, la fourrure n'est plus acceptable. Ni sa production, ni son commerce. D'autres pays européens l'ont compris bien avant nous et la France rattrape ainsi son retard.



La Fondation 30 Millions d'Amis mène une action de lobbying au niveau européen pour qu'un étiquetage détaillé précise le nom scientifique et vulgarisé des espèces animales, le pays d'élevage, la méthode de mise à mort (gazage, électrocution...) et le nombre d'animaux utilisés afin de montrer, enfin, le véritable visage de cette industrie sans pitié.



Près de 8 Français sur 10
(77 %, +2 pts vs 2019) se prononcent pour l'interdiction de la chasse à courre, un chiffre en progression constante ces dernières années.



Pour l'interdiction des **chasses cruelles** (chasse à courre, déterrage, chasses « traditionnelles »)

La chasse à courre, aussi appelée « vénerie », consiste à traquer – à l'aide d'une meute de chiens et de cavaliers à cheval – un animal (cerf, sanglier, chevreuil, renard, lièvre) jusqu'à épuisement de celui-ci pour l'achever à l'arme blanche. Une pratique cruelle pour l'animal poursuivi, stressé, traumatisé et voué à une mort violente. Il arrive que certains cerfs paniqués se réfugient vers des zones habitées, en passant par des routes fréquentes, aux risques et périls des riverains et automobilistes.



La pétition de la Fondation 30 Millions d'Amis contre la chasse à courre fédère déjà

Plus de 273 000 signataires.

La France doit rejoindre les nombreux pays d'Europe qui l'ont bannie, à l'instar du Royaume-Uni où ce procédé était pourtant culturellement très implanté.

Le déterrage, autrement nommé « vénerie sous terre », est une pratique tout aussi cruelle qui consiste à déterrer des renards et blaireaux à l'aide de chiens et de pinces métalliques pour les tuer. La Fondation 30 Millions d'Amis interpelle régulièrement le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour lui demander d'interdire définitivement, sur l'ensemble du territoire national, cette pratique d'un autre âge.

Les chasses dites « traditionnelles » subsistent, elles aussi, dans certains départements français, bien que bannies dans d'autres pays européens. Elles consistent à piéger et capturer des oiseaux avec de la colle (« glue »), des lacets (« tenderie »), des filets (« pantés ») ou des cages (« matoles »). En plus d'être cruelles, ces méthodes non sélectives aboutissent à la capture d'espèces non visées, y compris des espèces protégées menacées d'extinction. Si la justice semble aller dans le sens d'une protection des oiseaux, le gouvernement s'obstine. Durant l'été 2021, le Conseil d'État a effectivement annulé des arrêtés autorisant le piégeage aux gluaux en région PACA ainsi que la capture « traditionnelle » d'oiseaux dans certains départements. Pourtant, à l'automne 2021, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié huit arrêtés autorisant le piégeage traditionnel d'oiseaux sauvages, méconnaissant ainsi l'effondrement de la biodiversité. Des décisions fermement dénoncées par la Fondation 30 Millions d'Amis et par les citoyens, comme en témoignent les avis négatifs rendus sur les projets d'arrêté lors de la consultation publique.



Pour l'interdiction de la chasse le dimanche

Alors que la chasse fait chaque année de nombreuses victimes humaines et animales, la France est l'un des rares pays d'Europe où il est possible de chasser tous les jours de la semaine lors de la saison de chasse.

Plus de 8 Français sur 10

(82 %) souhaitent à minima que le dimanche devienne un jour non chassé. Un souhait en augmentation de 28 points en dix ans (54 %).

(Sondage IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis / Janvier 2021)



4 sensibiliser

actions de sensibilisation
et de communication

Vacances entre amis



#vacances entre amis

by Fondation 30 Millions d'Amis



MES CONSEILS PERSONNALISÉS

TOUS LES CONSEILS

NOS BONNES ADRESSES

NOTRE MISSION

L'APPLI VACANCES

NOSVACANCESENTREAMIS.COM

La plateforme 100% digitale, 100 pet friendly s'enrichit de 13 000 hébergements grâce à un nouveau partenariat en 2021 !

ON Y VA !



Partenariat Fondation 30 Millions d'Amis et maeva.com

Portant des valeurs communes d'esprit de famille et de bienveillance, la Fondation 30 Millions d'Amis et maeva ont associé leurs expertises pour faciliter la préparation des vacances avec son compagnon à quatre pattes. Sensible à la cause animale, maeva propose près de 13 000 hébergements « pet friendly » en France (locations, campings, résidences...). Ces hébergements sont désormais accessibles en un clic sur la carte interactive du site nosvacancesentreamis.com.

Un dispositif efficace qui s'ajoute aux partenariats de la Fondation 30 Millions d'Amis avec Gîtes de France® et Petit Futé® référencant plus de 20 000 adresses « pet friendly » pour lutter contre les abandons à l'approche des vacances.

la 1^{ère} plateforme de référence pour les vacances

Plus de
65 000
visites depuis
sa création

11 268
fiches-conseils
téléchargées

S'y retrouver en quelques clics sans assistant

Le moteur de recherche multicritères permet de sélectionner l'animal, la saison, l'ambiance, le transport, le moment souhaité.

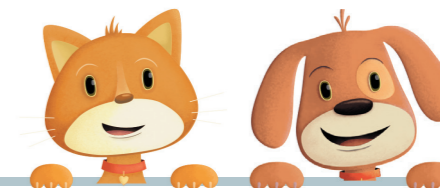
Par exemple : Randonnée en montagne cet été avec un chien ?

Voyage en train avec un chat pour un farniente au bord de la piscine ?

Partir sans son animal et opter pour une solution de garde ou de pension ?

L'utilisateur fait sa sélection et découvre tous les conseils de la Fondation 30 Millions d'Amis :

- 3 types d'animaux (chien, chat, NAC)
- 4 saisons
- 4 ambiances (à la plage, à la neige, au vert, en ville)
- 4 modes de transports (avion, bateau, train, voiture)
- 2 situations (avant / pendant les vacances)



Deux assistants virtuels pour aider à bien préparer ses vacances

Pour démontrer qu'il est facile de partir avec son animal et de profiter d'un agréable séjour avec lui, la Fondation 30 Millions d'Amis a conçu nosvacancesentreamis.com, une plateforme digitale de conseils gratuits et personnalisés pour aider les maîtres à préparer leurs vacances avec leurs animaux. Dès la page d'accueil, l'utilisateur peut choisir son assistant virtuel pour construire avec lui sa fiche personnalisée.

Chat-bot et Chien-bot posent toutes les questions nécessaires pour apporter des conseils en fonction des besoins de l'animal, mais aussi des dates et de la destination des vacances. Ensuite, il n'y a plus qu'à télécharger, enregistrer ou imprimer son mémo. Du sur-mesure !

#vacances
entre amis
by Fondation 30 Millions d'Amis

MES CONSEILS PERSONNALISÉS

TOUS LES CONSEILS

CARTE INTERACTIVE

NOTRE MISSION

L'APPLI VACANCES

JE CHOISIS



CHATBOT



CHIENBOT



Bienvenue sur [Vacances entre Amis](https://nosvacancesentreamis.com), la plateforme de la Fondation 30 Millions d'Amis pour bien préparer ses vacances avec son animal !

Ma mission : vous accompagner et créer votre fiche de conseils personnalisés, pour des vacances sereines ! Attention, certaines dispositions sont susceptibles d'évolution avec la crise du Covid19.

Alors, prêt ?

ON Y VA !

Campagne 2021 : « L'APPEL »



NE RESTONS PAS SOURDS

À LA SOUFFRANCE ANIMALE.



69 %
de nos
concitoyens
estiment
que les animaux
sont mal défendus
par les politiques.

Une campagne choc contre la souffrance animale

Ne restons pas sourds à la souffrance animale ! « L'Appel » de la Fondation 30 Millions d'Amis résonne comme un électrochoc. En novembre 2021, à quelques mois de la Présidentielle, la Fondation 30 Millions d'Amis a lancé une campagne choc sur les souffrances infligées aux animaux et pressé les candidats à l'Élysée de s'engager concrètement pour y mettre un terme.

Tout au long de ce film bouleversant, les animaux se retrouvent unis par un même cri de désespoir. Le chien abandonné, le cerf traqué et blessé par les veneurs, les cochons entassés dans le camion qui les mène à l'abattoir, le taureau – soi-disant « gracié » – mutilé après une corrida, le singe supplicié dans un laboratoire d'expérimentation ou l'ours exploité par un cirque recroquevillé dans une cage exiguë... « Chaque animal interpelle par la détresse profonde qu'il exprime. Leur appel unit métaphoriquement toutes les causes animales en un « chant » commun », traduit Bruno Aveillan, le réalisateur. Un cri de détresse qui se heurte à l'indifférence coupable de certains. « L'abandon, les abus de la chasse, les dérives de l'élevage intensif, la corrida, l'expérimentation animale, l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques... Il est grand temps que les politiques prennent en compte la protection animale dans son ensemble. Même s'il y a eu récemment des propositions de loi, nous sommes loin du compte. Il faut aller beaucoup plus loin et que les candidats s'engagent dans leur programme pour améliorer le sort de tous les animaux. Nous ne pouvons plus rester sourds à leurs souffrances », intime Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Bien-être animal : enjeu de société et thème de campagne

Le bien-être animal est devenu un véritable enjeu de société, et pour l'opinion publique, c'est d'ores et déjà un thème de campagne incontournable. En attestent les résultats du baromètre annuel « Les Français et le bien-être des animaux » (Sondage IFOP pour la Fondation 30 Millions d'Amis / Janvier 2021) : aux candidats d'être enfin en phase avec ces attentes sociétales.



85 %

réclament
la fin de l'élevage intensif.



75 %

demandent
l'abolition des corridas.



72 %

exigent la fin
des animaux sauvages
dans les cirques.



77 %

se prononcent
pour l'interdiction
de la chasse à courre.



89 %

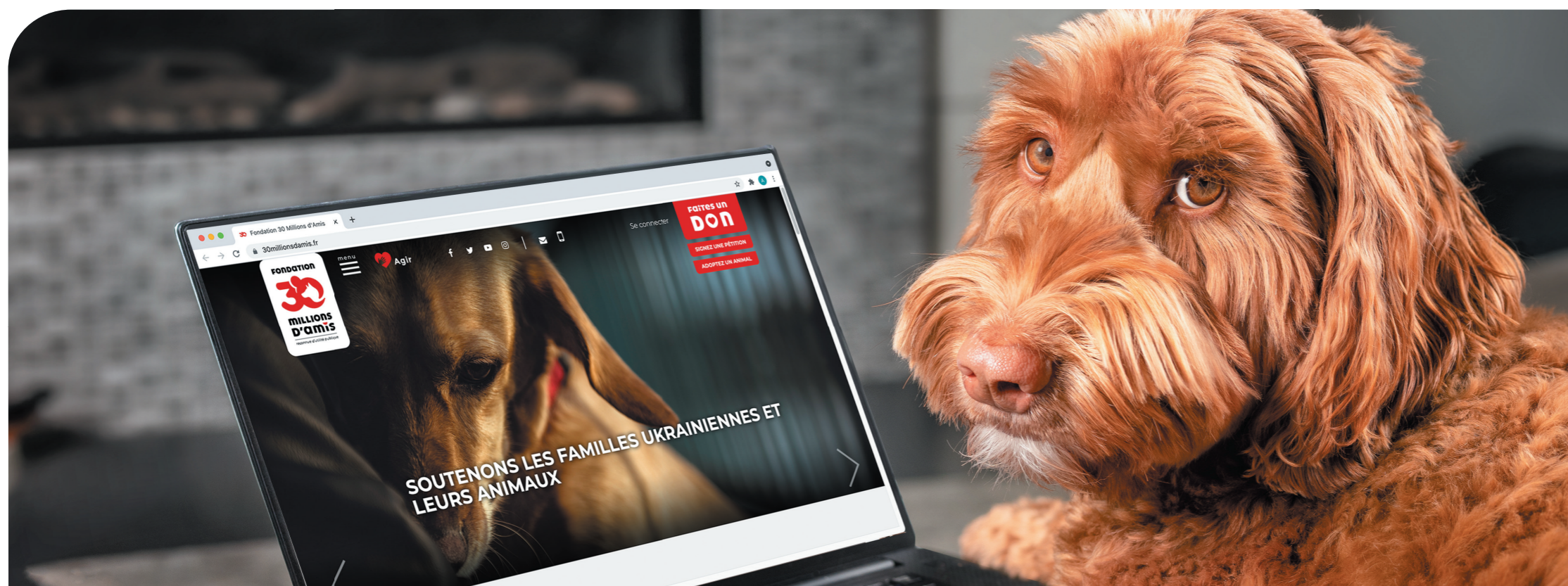
sont favorables
à l'interdiction totale de
l'expérimentation animale
dès lors que des méthodes
substitutives existent.



64 %

sont favorables
à la fin de la vente
d'animaux de compagnie
par petites annonces
et en animaleries pour
lutter contre l'abandon.





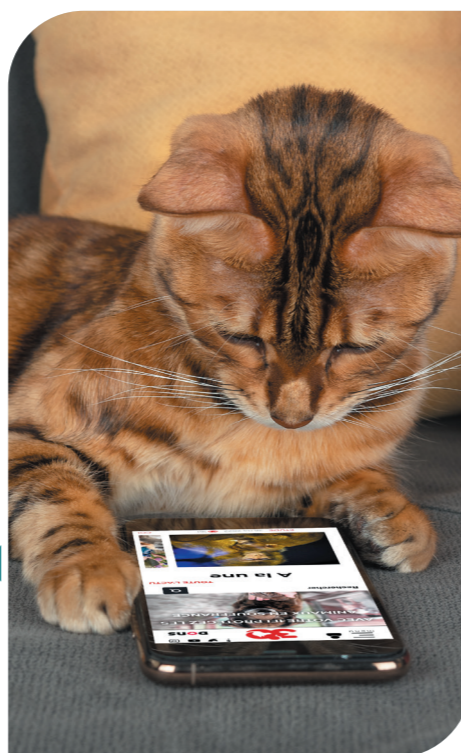
L'incontournable des amis des animaux

Premier organisme de protection des animaux à avoir lancé, dès 1995, son site web, la Fondation 30 Millions d'Amis a construit un moyen efficace pour sensibiliser toutes les générations au respect de la vie animale. **30millionsdamis.fr** s'est imposé au fil des années comme le rendez-vous privilégié des défenseurs des animaux avec plus de 11,9 millions de sessions en 2021 (dont 5,2 millions de visiteurs uniques).

Espace de dialogue, d'information, de mobilisation et de rencontres, le site permet d'apporter un service complet et diversifié. Riche, simple, pratique et porteur des valeurs défendues par la Fondation, il favorise une plus grande implication de toute la famille dans la protection de nos amis à poils ou à plumes.

Optimisé pour smartphones

Les Français sont devenus « mobile first » ! Les liens entre Internet et les autres médias sont de plus en plus étroits et le smartphone est aujourd'hui le device principal de nos accès au web. Développé en « responsive design », le site de la Fondation offre ainsi une expérience de consultation confortable sur smartphones, sans avoir recours à des manipulations qui peuvent parfois la dégrader, tant en lecture qu'en navigation.



Espaces de service

Avec près de 4 000 fiches d'animaux à adopter, la rubrique « Adoption » permet chaque année à des centaines de chiens et de chats abandonnés de retrouver une nouvelle famille.

La rubrique « perdu/trouvé » permet de compter sur la solidarité de la communauté et de lancer gratuitement un avis de recherche.

La rubrique « Entraide » est un espace qui permet d'être solidaire des animaux dont les maîtres sont aux abois financièrement ou d'échanger des services comme la garde d'animaux pendant les vacances.

En mémoire de mon ami : rendre **hommage** aux fidèles compagnons disparus

La perte d'un d'animal est une souffrance intense, pas toujours comprise de l'entourage.

La Fondation 30 Millions d'Amis a ainsi lancé un site Internet « in memoriam », lieu virtuel de recueillement qui offre à chaque maître la possibilité de rendre hommage à son animal disparu et ainsi faire vivre son souvenir. Un accompagnement réconfortant et bienvenu. Sensible à la douleur de ceux qui ont perdu leur animal, la Fondation 30 Millions d'Amis apporte une réponse solidaire et généreuse en mettant à leur disposition un espace dédié :

[en-memoire-de-mon-ami.fr](https://www.30millionsdamis.fr/en-memoire-de-mon-ami.fr)

Le site [en-memoire-de-mon-ami.fr](https://www.30millionsdamis.fr/en-memoire-de-mon-ami.fr) est entièrement gratuit, une simple inscription suffit pour accéder à toutes les fonctionnalités. Sur ce site, les internautes peuvent créer une page pour l'animal qui les a quittés, y poster des photos, surmonter leur douleur grâce aux messages de soutien déposés par les autres membres de la communauté, soutenir eux-mêmes d'autres maîtres plongés dans la tristesse et partager sur les réseaux sociaux les pages créées et les témoignages postés.



20 941
hommages rendus
à des animaux disparus.



**Des centaines
d'animaux adoptés**
chaque année grâce à l'appli
« 30 Millions d'Amis »

Alerter, **adopter**, s'engager...

... c'est le crédo de la nouvelle version de l'application « 30 Millions d'Amis » qui propose encore plus de fonctionnalités pour s'engager aux côtés de la Fondation et défendre activement la cause animale. Organisée autour de trois accès rapides (Agir, Actus, Vidéos), l'appli présente un nouveau design plus moderne et une navigation beaucoup plus intuitive !

Dans l'onglet « Adopter », on peut découvrir les fiches de présentation des animaux qui attendent une famille.

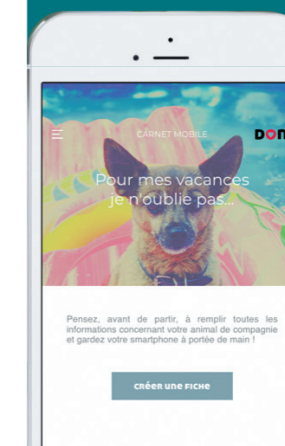
Avec plus de 300 refuges recensés, la recherche peut être affinée pour trouver l'animal de compagnie idéal et mémoriser des fiches dans ses favoris. La grande nouveauté de cette application, c'est la possibilité de signaler directement un acte de maltraitance à la Fondation 30 Millions d'Amis et ainsi devenir « Lanceur d'alerte ». Il est possible de joindre une photo ou une vidéo au signalement et le service juridique de la Fondation se charge ensuite de mener une enquête.

Été serein avec l'appli « **30 Millions Vacances** »

Disponible gratuitement sur Android et iOS, cette application permet d'organiser ses vacances avec votre animal en quelques clics ! Pour préparer l'été, on peut y retrouver plus de 20 000 adresses d'hôtels, gîtes ou plages acceptant les animaux. Fonctionnant avec la géolocalisation, ce service permet de partir en toute sérénité ! De nombreux conseils sont également dispensés pour bien voyager avec son animal : comment gérer le mal des transports, comment rafraîchir son animal ou encore quelles démarches accomplir si vous partez à l'étranger...



Bien préparer ses vacances
avec son animal,
c'est facile avec l'appli
« 30 Millions Vacances ».



L'appli permet de
**créer un carnet de
santé mobile pour son
animal afin d'entrer
toutes ses informations
indispensables : vaccins,
nom de son vétérinaire
traitant... et partager
ce carnet par mail avec
la personne souhaitée.**

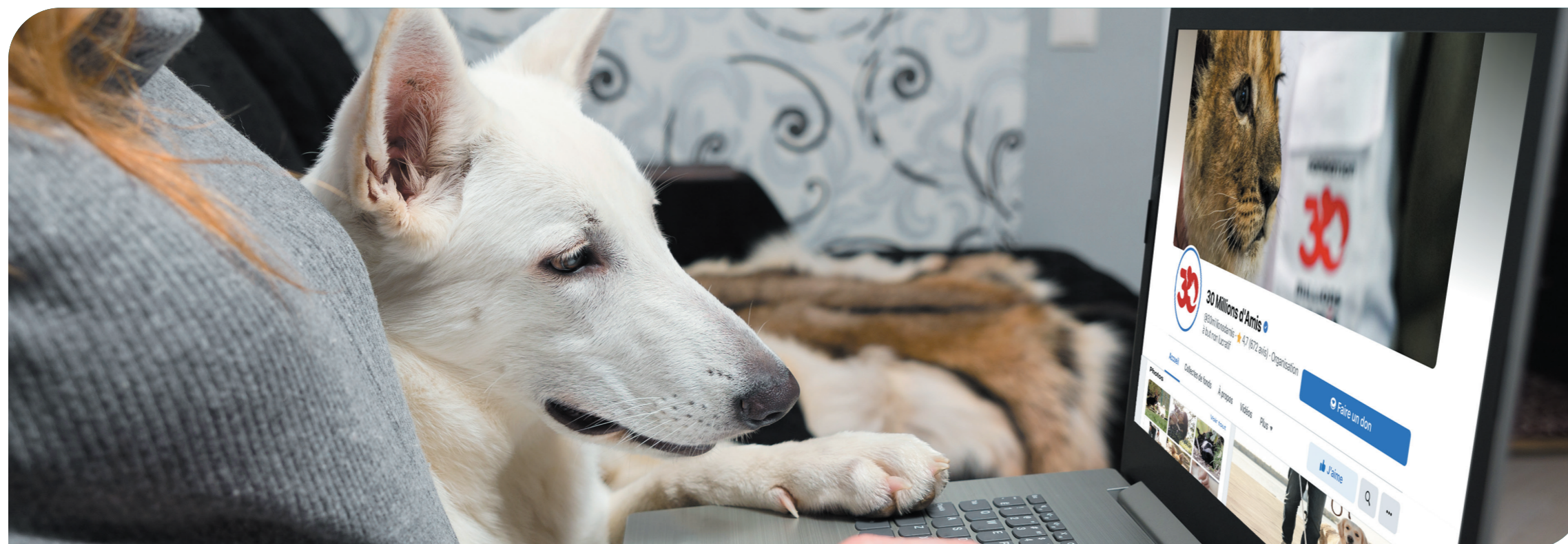
Une carte **personnalisée** de son animal

Avec l'appli « 30 Millions Vacances », il est possible de créer et de personnaliser une carte postale de son animal. Il est également possible de prendre une photo ou d'en choisir une dans son album puis de la customiser avec une bouée, un soleil ou des palmiers ! Le cliché peut ensuite être partagé sur les réseaux sociaux, par mail, ou sms afin de montrer combien les vacances avec son animal sont top !

L'appli répertorie également toutes les solutions de garde pour ceux qui ne peuvent pas emmener leur animal en vacances.

**L'appli répertorie également toutes les solutions
de garde pour ceux qui ne peuvent pas emmener
leur animal en vacances.**

1,9 million
de pages consultées
sur l'appli « 30 Millions d'Amis »



1^{ère}
communauté
des amis
des animaux.

La génération « 30 Millions d'Amis » **mobilisée** !

Avec plus de 1,1 million de fans sur Facebook, 121 000 followers sur Twitter ou encore 288 000 abonnés sur Instagram, la Fondation 30 Millions d'Amis dispose d'une véritable « armée du cœur ». Une communauté fidèle et fortement mobilisée à ses côtés qui a la particularité de réunir toutes les générations et toutes les catégories socio-professionnelles. Ces citoyens amis et engagés multiplient l'impact de nos grandes campagnes de sensibilisation et contribuent directement, en signant les pétitions de la Fondation et en se mobilisant en toutes occasions, à faire progresser le droit des animaux.

S'engager via les pétitions en ligne

Les pétitions qui ont dépassé le million de signatures (contre le commerce de fourrure de chiens et de chats par exemple) ou la mobilisation sur le web pour un nouveau statut juridique de l'animal, ont abouti à d'importantes victoires législatives. Depuis le 1^{er} octobre 2020, l'Assemblée nationale a lancé une plateforme de pétitions en ligne. Celles qui recueilleront plus de 500 000 signatures pourront être débattues dans l'hémicycle. Reha Hutin, la Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, a immédiatement déposé des pétitions sur des

thématiques majeures de protection animale. Elle invite chaque citoyen à utiliser ce nouvel outil démocratique pour multiplier les débats parlementaires en faveur du bien-être animal.

Au cœur de l'action 2.0 de la Fondation : ses donateurs

Privée et indépendante, la Fondation 30 Millions d'Amis ne reçoit aucune subvention de l'État. Ses ressources sont issues de la seule générosité de ses donateurs et testateurs. Aujourd'hui, le digital révolutionne le fundraising et l'ensemble du secteur caritatif. De ce fait, Internet a peu à peu été intégré à la mise en place de la collecte multicanal des associations et fondations. Internet permet notamment à la Fondation 30 Millions d'Amis d'entretenir une relation de proximité avec ses donateurs et sympathisants, notamment grâce à l'envoi d'une newsletter hebdomadaire. La mise en place d'enquêtes ou de questionnaires en ligne lui permettent également d'orienter ses actions au plus près des souhaits exprimés par ses donateurs et sympathisants.



1 193 979

fans sur Facebook

soit la plus grande communauté des amis des animaux en France.



121 900

followers

sur le compte Twitter de la Fondation.



288 000

abonnés

à la chaîne Instagram de la Fondation 30 Millions d'Amis.



432 000

abonnés

à la chaîne Youtube de la Fondation 30 Millions d'Amis.

Opération Les Justiciers du Cœur



Casting
avec des grands noms du gaming :
Alphacast, Little Big Whale,
Jean Massiet, Tonton,
BagheraJones...
19 invités au total.

Les gamers engagés !

En 2021, la Fondation 30 Millions d'Amis a lancé une opération de mobilisation inédite du jeune public, portée par six ambassadeurs. Réunis sous la bannière des « Justiciers du Cœur », six streamers de renom révoltés par la maltraitance animale ont accepté d'agir auprès de leurs communautés pour faire évoluer les mentalités à travers le gaming et changer concrètement les comportements dans la vie réelle.

Pour la première fois en France, une équipe de gamers s'est engagée sur le long terme pour soutenir la Fondation 30 Millions d'Amis et porter sa cause auprès du plus grand nombre, à l'occasion de plusieurs événements réels et virtuels organisés d'avril à décembre 2021.

Des commentaires élogieux sur chacune des publications, de nombreuses sollicitations pour la mise en vente du merchandising des Justiciers, des streamers réputés qui ont demandé spontanément à s'associer de manière gracieuse à la mobilisation, des ambassadeurs proactifs souhaitant renouveler leur engagement en 2022... dès son lancement en avril, le dispositif a été très bien reçu par la communauté. Grâce au succès de cette opération, la Fondation a régulièrement reçu des demandes de streamers et gamers souhaitant collecter ou se mobiliser comme Justiciers. Mission réussie pour les Justiciers du Cœur qui ont permis une vraie prise de conscience par la jeune génération des enjeux de la cause animale !



Une collecte globale 2021 de
231 800 € dont
155 700 € collectés pendant
l'événement Game 4 Animals



L'événement s'est déroulé dans un lieu composé de 2 espaces : espace stream avec un poste pour chaque invité + espace plateau pour les animations communes. Une véritable régie TV est mise en place pour assurer la programmation du contenu durant tout le marathon.

Environ **3 millions**
de vues Twitch générées
sur l'ensemble des contenus

Plus de **400 000**
vues sur la vidéo trailer
en avril (Youtube + FB/insta + Twitter)

150 000 vues pour
la vidéo tournée en refuge
avec 3 Justiciers du Cœur (Youtube
+ FB/insta + Twitter)



Le saviez-vous ?

Le bouclier des Justiciers du Cœur reprend le logo de la Fondation 30 Millions d'Amis, 6 animaux en écussons représentant les différents combats de la Fondation, ainsi qu'un message fort au dos du bouclier : « Depuis 2015, grâce à la Fondation 30 Millions d'Amis, l'animal est considéré comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil et non plus comme un « bien meuble » (nouvel article 515-14) ».

Chronologie 2021 du dispositif gaming « Les Justiciers du Cœur » :

Avril

un grand lancement est orchestré pour faire connaître le dispositif auprès de la cible avec une vidéo trailer, un site dédié, un serveur Discord, un welcome kit et des goodies pour les 6 Justiciers ambassadeurs.

Mai et juin

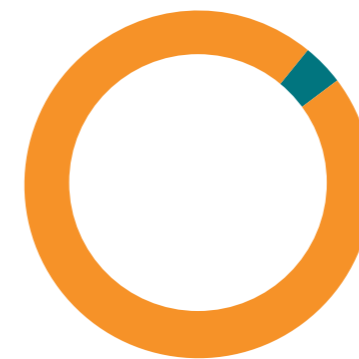
à l'occasion de la journée mondiale contre l'abandon des animaux
deux soirées livestream sur Twitch pour animer la communauté et la sensibiliser à la cause animale.

Octobre

trois Justiciers se rendent en refuge pour alerter le grand public sur la situation de leurs protégés. Une vidéo est produite pour l'occasion.

Décembre

les 6 ambassadeurs rassemblent leurs amis streamers pour Game 4 Animals, un marathon de 36h de streaming pour collecter un maximum de dons au profit de la Fondation 30 Millions d'Amis.



Origine des ressources :

- Ressources issues de la générosité du public (représentant 95,36% des ressources totales) :
 Dons : 52,06%
 Legs : 26,63%
 Assurance-vie : 11,75%
 Rétrocessions de commissions issues des achats réalisés avec les cartes de crédit co-brandées Fondation 30Millions / Société Générale : 0,48%
 Utilisation des fonds dédiés antérieurs : 4,44%
- Autres ressources :
 Participation des mairies / Stérilisation des chats libres : 3,98%
 Revenus financiers : 0,66%



Utilisation des emplois :

- Missions sociales : 82,57%
- Frais d'appel à la générosité du public : 13,97%
- Frais de fonctionnement : 3,46%



MERCI

C'est grâce à vous qui faites un don ponctuel ou choisissez de vous engager dans la continuité à travers le prélèvement, à vous qui, marque de confiance ultime, nous confiez votre héritage, à vous nos bénévoles qui œuvrez à nos côtés, c'est grâce à vous tous que nous pouvons agir en faveur des animaux les plus malheureux.

À tous nos donateurs

et aux testateurs

qui, jusqu'à leurs derniers instants, ont eu le souci de la défense animale en faisant un legs ou en souscrivant une assurance-vie au profit de la Fondation 30 Millions d'Amis.



© iStock - Imprimé sur papier 100% recyclé



Fondation 30 Millions d'Amis - 40 Cours Albert 1^{er} - 75008 PARIS



30millionsdamis.fr